



## Faire appel au conseil conjugal

Les conseillers et conseillères conjugaux du Département soutiennent les parents dans leurs difficultés de couple sur de multiples sujets tels que la sexualité, la contraception ou l'éducation des enfants.

Publié le 30 juin 2020

### Accompagnement et conseil par des professionnels

Le champ d'intervention d'un Conseiller en Économie Conjugale et Familiale est vaste.

Ce professionnel est là pour tout accompagnement dans le domaine de la vie relationnelle: sexualité, vie de couple, parentalité, contraception, IVG...

Il vous propose notamment une écoute active, une aide au rétablissement d'un dialogue en cas de difficultés de communication, de conflits ou/et de crises au sein du couple ou de la famille.

Son intervention facilite le travail de réflexion, d'introspection sur soi et permet de prendre du recul sur son couple et sur sa relation à l'autre.

Il le fait en toute confidentialité, neutralité et sans jugement.



Consultations gratuites sur rendez-vous au Centre de Planification et d'Éducation Familiale.

**Les interventions des conseillers conjugaux sont financées par le Département.**

